

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2524

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 22

À l’alinéa 22, substituer à la référence :

« L. 174-1 »

Les mots :

« au septième alinéa de l’article L. 174-15 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.